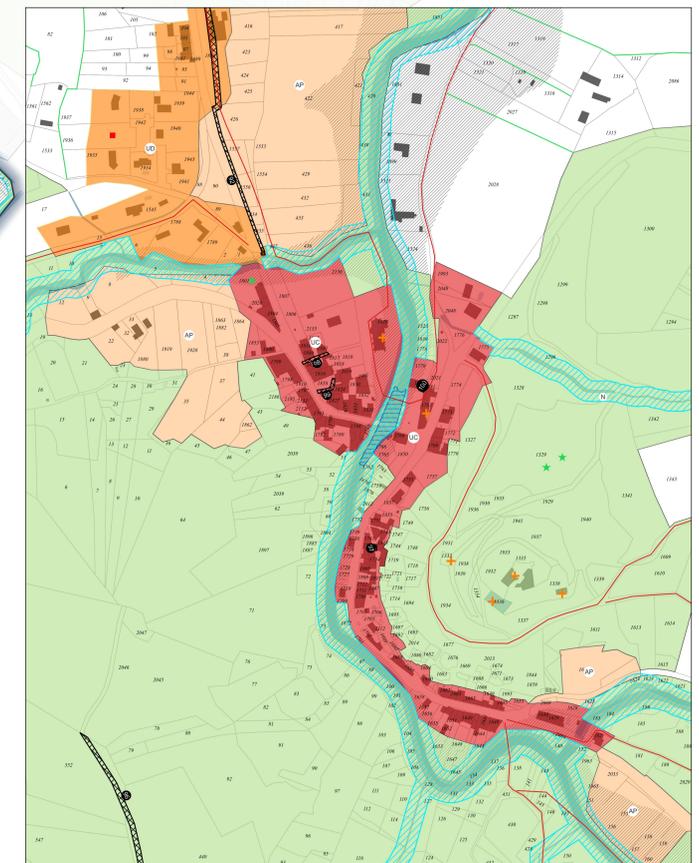


Tableau des emplacements réservés

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFICIE EN M²
92	Création d'un chemin piétonnier	PAILHES	3077
93	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	614
94	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	268
95	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	737
96	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	2205
97	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	19
98	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	99
99	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	96
100	Passage piéton	PAILHES	16

- ZONE URBAINE (U)**
- UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
 - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu denses
 - UD - Tissus urbains diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
 - UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
 - UL - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - UA - Site de l'Obstal del Carle accueillant des activités de touristiques
 - UX - Site de développement des activités économiques
- ZONE AGRICOLE (A)**
- AX - Secteur de développement des activités commerciales
 - SAU - Secteur d'habitat à très court terme
 - SAU1 - Secteur d'habitat à court terme
 - SAU2 - Secteur d'habitat à moyen terme
 - SAU3 - Secteur de développement à long terme
 - SAUE - Secteur de développement d'équipements publics
 - SAUL - Secteur de développement touristique
- ZONE AGRICOLE (A)**
- A - Zone Agricole
 - AP - Zone Agricole Protégée
 - AL - Sans local accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - Aenr - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
- N - Zone Naturelle
 - Np - Zone Naturelle Protégée
 - N3 - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
- Emplacement réservé
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Élément pouvant charger de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Point de vue
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Atas des zones inondables
 - Zone inondable par un risque
 - Zone conglomérée par un risque, se référer au PPR situ en annexe du PLU
 - Zone bleue
 - Zone rouge
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Linéaire commercial protégé
 - Surfaces à conserver ou à créer
- INFORMATION**
- Secteur de carrières au titre de l'article R.153-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
- Bâti
 - Bâtiments de construction autorisés
 - Cours et voies d'eau
 - Plans d'eau
 - Limite parcellaire
 - Communes

Zoom du centre au 2 500e



3.2

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION

3.2 Règlement graphique

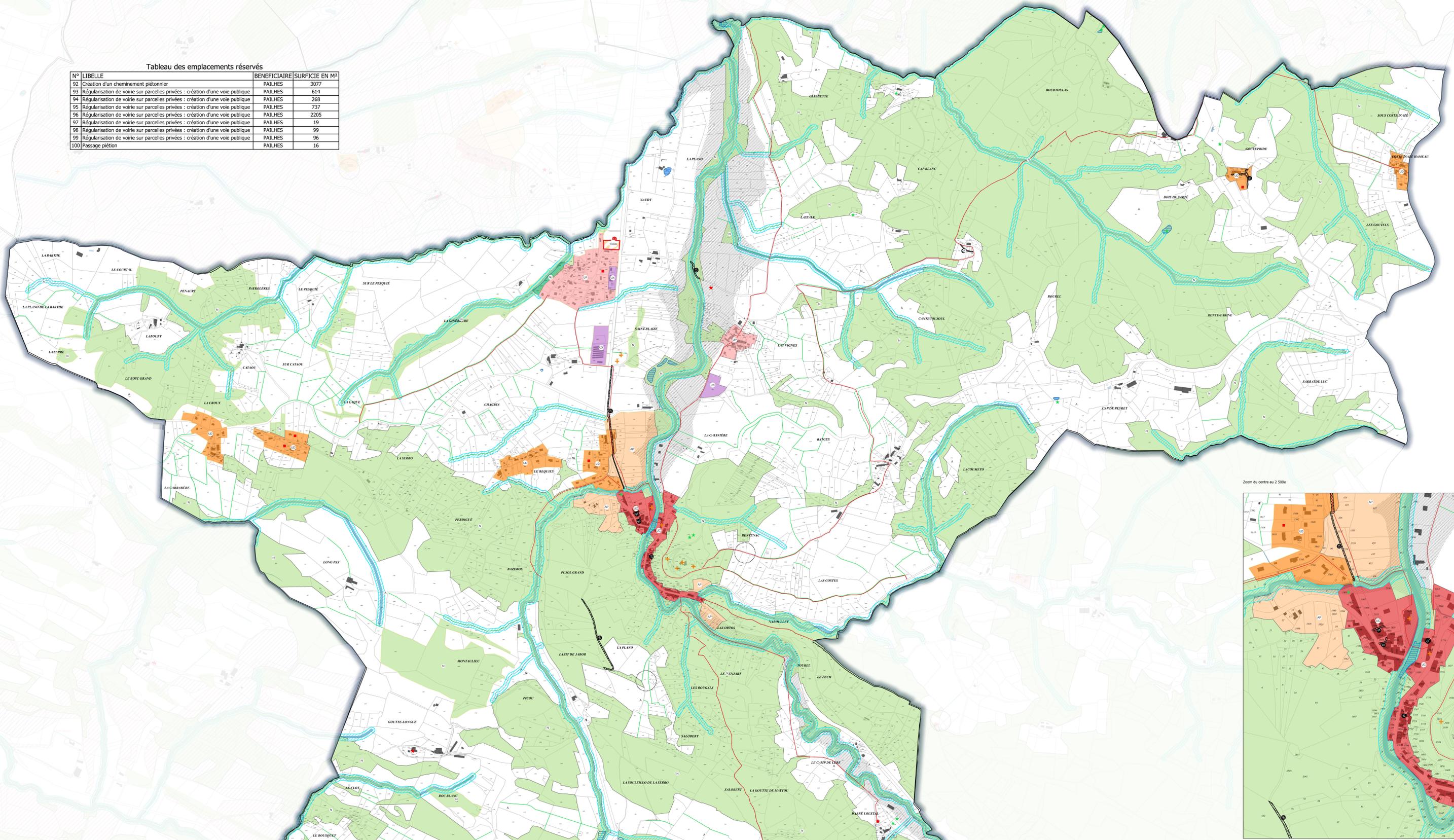
Commune de PAILHES
Secteur Sud

ARRÊTÉ LE 28/02/2024

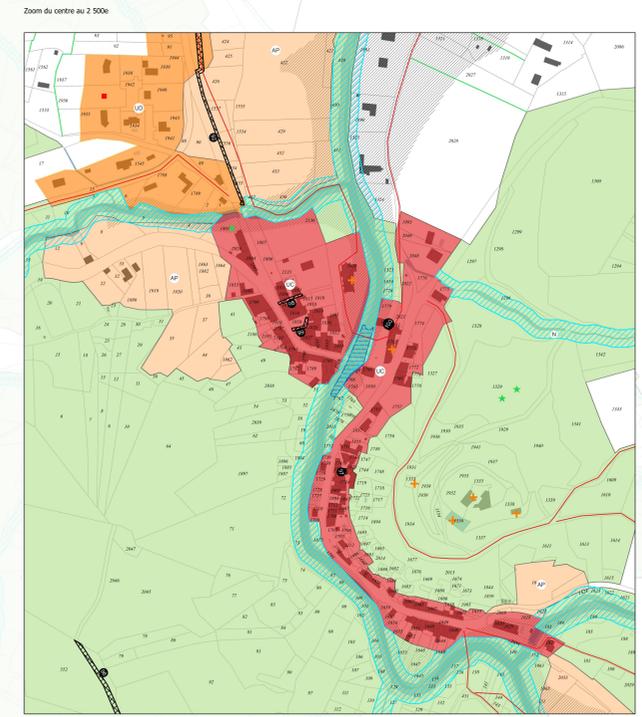
APPROUVÉ LE 26/03/2025

Citánova

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFICIE EN M ²
92	Création d'un cheminement piétonnier	PAILHES	3077
93	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	614
94	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	268
95	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	737
96	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	2205
97	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	19
98	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	99
99	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	PAILHES	96
100	Passage piéton	PAILHES	16



- LEGENDE**
- ZONE URBAINE (U)**
 - UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
 - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu denses
 - UD - Tissus urbains d'habitat individuel des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
 - UE - Sites accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
 - UL - Sites accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - UO - Secteur de développement des activités économiques
 - UCO - Secteur de développement des activités commerciales
 - ZONE A URBANISER (AU)**
 - UAUa - Secteur d'habitat à très court terme
 - UAUb - Secteur d'habitat à court terme
 - UAUc - Secteur d'habitat à moyen terme
 - UAUd - Secteur de développement à long terme
 - UAUe - Secteur de développement d'équipements publics
 - UAUf - Secteur de développement touristique
 - ZONE AGRICOLE (A)**
 - AA - Zone Agricole
 - AP - Zone Agricole Protégée
 - AX - Activité économique isolée dont le développement est encouragé
 - AL - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - ANR - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
 - ZONE NATURELLE (N)**
 - NA - Zone Naturelle
 - NI - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
 - PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
 - ★ - Sédiments pouvant changer de destination
 - Prescriptions relatives à la protection du patrimoine bâti
 - Prescriptions paysagères à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
 - Trames de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
 - Zones humides
 - Atles des zones inondables
 - Zone concernée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLU
 - Zone bleue
 - Zone rouge
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - AUTRES PRESCRIPTIONS**
 - Unités commerciales protégées
 - Sentes à conserver ou à créer
 - INFORMATION**
 - Zone de recherche et d'exploitation de carrière
 - Centres agricoles
 - Chaux et voies d'eau
 - Plans d'eau
 - Bâti
 - Permis de construire autorisés



3.2

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL
Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION

3. REGLEMENT
3.2. Règlement graphique
Commune de PAILHES
Secteur Nord

ARRÊTÉ LE 28/02/2024
APPROUVÉ LE 26/03/2024

Cittanova